

LES CASQUETTES ANTI-HEURTS



La casquette anti-heurt pour l'industrie est un outil de protection de la catégorie des EPI (Equipements de Protection Individuelle).

Est considéré comme EPI tout dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité.

Cet équipement est obligatoirement mis à disposition par l'employeur au salarié qui en a besoin (Article R4321-1 du Code du travail).

Il ne faut pas confondre la casquette anti-heurt avec le casque anti-heurt, qui protège mieux celui qui le porte, mais est moins confortable.

Les casquettes anti-heurt ont pour mission de protéger la tête des travailleurs des chocs contre des objets durs et immobiles (des arêtes par exemple). Elles préviennent donc les blessures légères et superficielles, les lacérations et peuvent même éviter que son porteur s'assomme.

Elles ne sont cependant pas adaptées pour protéger des projections ou des chutes d'objets massifs en hauteur, seuls les casques de haute protection peuvent remplir cette mission.

La norme EN 812

La norme EN 812 est une norme technique européenne. Elle comporte d'une part des critères obligatoires et d'une autre des caractéristiques additionnelles ou recommandées.

Les critères obligatoires

Pour être conformes à la norme, les casquettes de protection doivent obligatoirement respecter plusieurs critères :

- Pouvoir absorber des chocs : la casquette doit pouvoir résister à 4 chocs par un percuteur d'acier plat de 5 kg tombant avec 12 joules d'énergie
- Résister à la perforation
- La jugulaire doit être suffisamment résistante
- Résister au vieillissement artificiel (un traitement subi pendant un certain temps et à une certaine température)

La casquette doit aussi disposer d'un marquage qui indique :

- Les matériaux de composition
- La date de production
- La taille du casque
- La norme
- Le fabricant
- Le nom du modèle

Les caractéristiques additionnelles

D'autres caractéristiques supplémentaires sont possibles, elles doivent être indiquées sur la casquette.

Cela concerne :

- La résistance aux flammes, c'est-à-dire de ne pas être inflammable
- L'isolation électrique
- La résistance à la pénétration si exposition à des températures basses (- 20°C / - 30°C)

L'entretien et la durée de vie

Une casquette a une durée de vie limitée. Certaines précautions permettent néanmoins de la prolonger :

- Conservation à l'abri de lumière, de la chaleur et des intempéries
- Nettoyage régulier avec les produits adéquats
- Ne pas l'exposer derrière une vitre ou un pare-brise de voiture
- Ne pas recouvrir de peinture ou de solvant, exceptés ceux recommandés par les fabricants du casque

Attention : Ne pas conserver les casquettes détériorées, fissurées ou déformées

Si elle est correctement conservée et entretenue, une casquette de protection a une durée de vie d'environ deux ans.